



## Risques encourus pour un vol à l'étalage

-----  
Par Visiteur

Je me suis fait prendre par un vigile d'un supermarché mercredi dernier, j'avais des articles (47 euros) dans un sac en plastique mis dans un sac de courses puis déposé dans le chariot. Ce sac est passé sur le tapis roulant, mais la caissière ne l'a pas ouvert puisque il était fermé. Le magasin m'a fait signer un formulaire où je reconnais les faits. Je ne suis pas connu de la justice (même pas une contravention), casier vierge. Que va-t-il se passer maintenant ? Quels sont les peines encourues ? Y aura-t-il inscription au casier ? Je suis fonctionnaire de l'éducation nationale, donc inquiète pour mon travail. Le vigile m'a fait vider mes poches, je n'avais rien sur moi, tout était dans ce sac en plastique. Je précise que suite à une grave dépression, j'ai été déclarée travailleur handicapé. Dois-je prendre un avocat?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

Etant donné que vous avez réparé le préjudice causé, je pense que le supermarché ne déposera pas plainte. Quand bien même il le ferait au regard du montant du préjudice, le ministère public classera l'affaire. De ce fait ne vous inquiétez pas.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonsoir, le supermarché a quand même rempli un imprimé de plainte ! Dans combien de temps serais-je fixée ? Si le procureur décide de classer l'affaire, serais-je avertie par courrier ?

-----  
Par Visiteur

Madame

Etant donné qu'il s'agit d'un vol le délai de prescription est de 3 ans. Ceci étant je doute fortement que la plainte soit déposée. En tout état de cause, s'il y a dépôt de plainte vous serez convoquée par les services de police et en cas de classement sans suite malheureusement vous ne serez pas informée.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonsoir, les services de police du lieu de l'infraction ou de mon domicile ? Dois-je m'y rendre avec un avocat ? Si il a eu dépôt de plainte, quand serais-je convoquée par les services de police. j'avais l'intention d'écrire au Procureur de la République pour demander son indulgence et m'excuser pour ce délit regrettable. A votre avis est-ce judicieux ? Merci .  
Cordialement

-----  
Par Visiteur

Madame

les services de police du lieu de l'infraction ou de mon domicile ?  
En fait les deux sont compétents mais je pencherai pour ceux du lieu de commission de l'infraction.

Dois-je m'y rendre avec un avocat ?

Non seulement cela sera inutile mais en plus juridiquement vous ne pouvez pas.

Si il a eu dépôt de plainte, quand serais-je convoquée par les services de police.

Comme je vous l'ai indiqué le délai de prescription est de 3 ans. Donc entre maintenant et 2014.

Mais en toute franchise en principe les délais sont rapides.

Par ailleurs je vous assure que pour un délit aussi minime et qui plus est que vous avez déjà réparé, je doute fortement qu'il y ait dépôt de plainte.

j'avais l'intention d'écrire au Procureur de la République pour demander son indulgence et m'excuser pour ce délit regrettable. A votre avis est-ce judicieux ?

Dans l'immédiat ne faites rien puisque rien ne vous est reproché.

Cordialement

-----

Par Visiteur

Bonjour, merci pour vos réponses. Cordialement.

-----

Par Visiteur

Chère Madame

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.

En espérant que tout se passe pour le mieux.

Bien cordialement